

RÈGLEMENT DU CONOURS PHOTO

AFEО organise un concours photo gratuit, ouvert à tous les utilisateurs des ascenseurs gérés par AFEО.

THÈME DU CONOURS

« Du FUN dans mon Ascenseur ! ». Nos clients et utilisateurs d'ascenseurs gérés par AFEО sont invités à immortaliser leurs plus belles tenues de carnaval, déguisements, ou tenues originales, directement dans l'ascenseur.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure accompagnée d'un adulte, résidant dans un logement équipé d'un ascenseur sous contrat AFEО. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONOURS

Le concours est ouvert jusqu'au vendredi 19 septembre 2025, 23h.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque participant·e peut présenter **trois photos au maximum** réalisées sur la période du concours, soit du 1^{er} juillet au 19 septembre 2025.

Les photos devront être envoyées :

- Au format JPG,
- À l'adresse mail suivante : concours@afeo.fr

Et préciser pour chaque photo :

Le nom et prénom du photographe. Son mail et numéro de téléphone. La résidence de prise de vue.

Les participant·e·s déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication du département.

Ils déclarent et garantissent également **avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables** sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury de sélection sera constitué de clients et de salariés AFEO. Il aura pour mission de sélectionner les photos des participants de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seules pourront connaître les noms des auteurs des clichés, les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les photographies seront jugées sur deux aspects :

Originalité de la tenue

L'esprit joyeux de la photo

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

PRIX ET RÉCOMPENSES

25 photos seront sélectionnées selon les critères cités ci-dessus. Les gagnants seront informés par téléphone ou courriel courant du mois de mai 2025 pour se voir remettre leur lot, selon le classement suivant :

- 4 Entrées au Parc Walibi
- 4 Foutas – By Foutas
- 4 Tote-bags
- 3 Parapluies
- 2 Gourdes Afeo
- 3 Mètres-rubans
- 3 Lapins en chocolat

INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les données nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

DROIT À L'IMAGE

Chaque candidat.e autorise AFEO à présenter les photos envoyées dans le cadre professionnel uniquement, c'est-à-dire à utiliser son image et ses œuvres élaborées à l'occasion du concours. Cette autorisation sera valable pour toute action organisée dans le cadre ou à la suite du concours, par les parties.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, AFEO s'autorise à communiquer les photographies prises dans le cadre du présent concours via son site Internet ainsi que ses réseaux sociaux.

Les candidat.e.s se reconnaissent être entièrement remplis de leurs droits et ne pourront prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits qui y sont visés.